

PRÉAMBULE

La sous-section 4 de la section II du chapitre IV du titre I de la [Loi sur la qualité de l'environnement \(LQE\)](#) oblige toute personne ou tout groupe à suivre la [procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement \(PÉEIE\)](#) et à obtenir une autorisation du gouvernement, avant d'entreprendre un projet visé par l'annexe I du [Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets](#) situés dans le Québec méridional.

Ainsi, quiconque a l'intention d'entreprendre la réalisation d'un projet visé à l'un des articles 31.1 ou 31.1.1 de la LQE doit déposer un avis écrit au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en remplissant le formulaire « Avis de projet » et en y décrivant la nature générale du projet. Cet avis permet au ministre de s'assurer que le projet est effectivement assujéti à la PÉEIE et, le cas échéant, de préparer une directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit préparer.

Le formulaire « Avis de projet » sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être rempli d'une façon claire et concise et l'information fournie doit se limiter aux éléments pertinents pour la bonne compréhension du projet, de ses impacts et des enjeux appréhendés. L'avis de projet sera publié dans le Registre des évaluations environnementales prévu à l'article 118.5.0.1 de la LQE.

Sur la base de l'avis de projet et de la directive, toute personne, tout groupe ou toute municipalité pourra faire part au ministre, lors d'une période de consultation publique de 30 jours, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder. Le ministre, selon l'article 31.3.1 de la LQE, transmettra ensuite à l'initiateur du projet les observations et les enjeux soulevés dont la pertinence justifie l'obligation de leur prise en compte dans l'étude d'impact du projet.

Conformément à l'article 36 du [Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement](#), le demandeur doit produire la « Déclaration d'antécédents ». Il est à noter qu'une telle déclaration n'est pas requise de la part des personnes morales de droit public. Vous trouverez le formulaire de « Déclaration d'antécédents » à l'adresse électronique suivante : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/publicat.htm>

Le formulaire « Avis de projet » doit être accompagné du paiement prévu dans le système de tarification des demandes d'autorisations environnementales. Le détail des tarifs applicables est disponible à l'adresse électronique suivante : www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/tarification/ministere.htm (cliquez sur le lien « Procédure d'évaluation environnementale, Québec méridional »). Ce paiement doit être fait à l'ordre du ministre des Finances selon les modalités énoncées à l'adresse électronique suivante : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/tarification.htm>. Il est à noter que le Ministère ne traitera pas la demande tant que ce paiement n'aura pas été reçu. Deux (2) copies papier et une copie électronique de l'avis de projet doivent être transmises aux adresses suivantes :

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs
Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3933
Courriel : dgees-info@environnement.gouv.qc.ca

Veuillez noter que si votre projet est soumis à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique, prise en vertu de la Loi sur les infrastructures publiques (chapitre I-8.3), l'autorisation d'élaborer le dossier d'affaires de ce projet doit avoir été obtenue du Conseil des ministres avant que le formulaire « Avis de projet » ne soit déposé.

Par ailleurs, en vertu de l'[Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale](#) conclue en mai 2004 et renouvelée en 2010, le Ministère transmettra une copie de l'avis de projet à l'Agence canadienne d'évaluation d'impact afin qu'il soit déterminé si le projet est également assujéti à la Loi sur l'évaluation d'impact. Le cas échéant, le projet fera l'objet d'une évaluation environnementale coopérative et l'avis de projet sera inscrit au registre public prévu par la Loi sur l'évaluation d'impact. L'initiateur de projet sera avisé par lettre seulement si son projet fait l'objet d'une évaluation environnementale coopérative.

Enfin, selon la nature du projet et son emplacement, le Ministère pourrait devoir consulter une ou des communautés autochtones au cours de l'évaluation environnementale du projet. L'avis de projet alors déposé par l'initiateur est transmis à une ou des communautés autochtones afin d'amorcer la consultation. L'initiateur de projet sera avisé si son projet fait l'objet d'une consultation auprès des communautés autochtones.

1. IDENTIFICATION ET COORDONNÉES DU DEMANDEUR	
1.1 Identification de l'initiateur de projet	
Nom : Hydro-Québec	
Adresse municipale : 75, boulevard René-Lévesque Ouest, 20 ^e étage, Montréal (Québec), H2Z 1A4	
Adresse postale (si différente de l'adresse municipale) :	
Nom et fonction du ou des signataires autorisés à présenter la demande : Claudine Bouchard, vice-présidente exécutive, cheffe des infrastructures et du système énergétique Présidente-directrice générale de la Société d'énergie de la Baie James	
Numéro de téléphone : 514 289-2211, p. 5669	Numéro de téléphone (autre) : --
Courrier électronique : bouchard.claudine.h@hydroquebec.com	
1.2 Numéro de l'entreprise	
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 8811141181	
1.3 Résolution du conseil municipal	
<i>Si le demandeur est une municipalité, l'avis de projet contient la résolution du conseil municipal dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter au ministre. Ajoutez une copie de la résolution municipale à l'annexe I.</i>	
1.4 Identification du consultant mandaté par l'initiateur de projet (s'il y a lieu)	
Nom :	
Adresse municipale :	
Adresse postale (si différente de l'adresse municipale) :	
Numéro de téléphone : -	Numéro de téléphone (autre) : -
Courrier électronique : @ .	
Description du mandat :	

2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET	
2.1 Titre du projet	
Renforcement du réseau principal à 735 kV dans l'axe Appalaches – Bas-Saint-Laurent (phase 1)	
Projet consistant en la construction d'un nouveau poste à 735-315 kV et d'une nouvelle ligne de transport dans les régions de la Chaudière-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent.	
2.2 Article d'assujettissement du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets	
<i>Dans le but de vérifier l'assujettissement de votre projet, indiquez, selon vous, à quel article du Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets votre projet est assujetti et expliquez pourquoi (atteinte du seuil, par exemple).</i>	
Annexe 1, partie II, article 10 al.1 (1) et (2) du Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets; la construction, sur une distance supérieure à 2 km, d'une ligne de transport et de répartition d'énergie électrique d'une tension égale ou supérieure à 315 kV et la construction d'un poste de manœuvre ou de transformation d'une tension égale ou supérieure à 315 kV.	

2.3 Description sommaire du projet et des variantes de réalisation

Décrivez sommairement le projet (longueur, largeur, quantité, voltage, superficie, etc.) et, pour chacune de ses phases (aménagement, construction et exploitation et, le cas échéant, fermeture), décrivez sommairement les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, y compris les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.).

Le projet de renforcement du réseau de transport principal dans l'axe Appalaches – Bas-Saint-Laurent sera réalisé en deux phases.

Dans la première phase, Hydro-Québec projette de construire un nouveau poste à 735-315 kV dans la région du Bas-Saint-Laurent, dans la MRC de Rivière-du-Loup ou la MRC du Témiscouata, ainsi qu'une nouvelle ligne à 735 kV d'une longueur d'environ 260 km qui relierait le poste projeté à celui des Appalaches, situé à Saint-Adrien-d'Irlande, dans la région de la Chaudière-Appalaches.

La deuxième phase consistera à construire une nouvelle ligne à 315 kV d'une longueur d'environ 175 km entre le poste projeté dans la première phase et un poste projeté à 315 kV. Ce dernier pourrait être situé dans la région du Bas-Saint-Laurent ou de la Gaspésie. Cette seconde phase fera l'objet d'un avis de projet et d'une démarche d'autorisations gouvernementales distincts.

2.4 Objectifs et justification du projet

Mentionnez les principaux objectifs poursuivis et indiquez les raisons motivant la réalisation du projet.

Dans son *Plan d'action 2035 – Pour un Québec décarboné et prospère*, Hydro-Québec confirme son ambition d'être un levier et un acteur de premier plan dans la transition énergétique du Québec.

Alors que la consommation actuelle du Québec doublera d'ici 2050, il est planifié d'ajouter à l'horizon 2035 quelque 9 000 MW d'énergie propre sur le réseau d'Hydro-Québec. Pour assurer l'acheminement fiable de cette énergie jusqu'aux consommateurs et consommatrices, de nouvelles infrastructures de transport seront requises à plusieurs endroits.

Le renforcement de l'axe Appalaches – Bas-Saint-Laurent est requis pour poursuivre le développement du potentiel éolien dans l'Est du Québec et améliorer la fiabilité et la résilience du réseau face aux événements météorologiques de plus en plus intenses.

Ainsi, l'ajout des infrastructures projetées dans le cadre du présent projet améliorera la robustesse et la flexibilité du réseau de transport principal, tout en permettant de répondre à la croissance anticipée.

2.5 Activités connexes

Résumez, s'il y a lieu, les activités connexes projetées (exemple : aménagement de chemins d'accès, concassage, mise en place de batardeaux, détournement de cours d'eau) et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

Des travaux connexes sur des lignes ou dans des postes existants seraient requis pour permettre l'intégration des infrastructures projetées au réseau de transport.

L'aménagement des chemins d'accès nécessaires pour la construction des nouvelles infrastructures à 735 kV serait aussi requis.

Ces travaux connexes ne font pas partie du projet faisant l'objet du présent avis et ne sont pas soumis à la procédure d'évaluation et des impacts sur l'environnement.

3. LOCALISATION ET CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET

3.1 Identification et localisation du projet et de ses activités

Nom de la municipalité ou du territoire non organisé (TNO) où il est prévu de réaliser le projet (indiquez si plusieurs municipalités ou TNO sont touchés par le projet) :

La zone d'étude du projet recoupe un total de 94 municipalités et deux territoires non-organisés (TNO) :

Région administrative (3)	MRC ou territoire équivalent (13)	Villes, municipalités ou territoire non organisé (TNO) (96)
Centre-du-Québec	L'Érable	Inverness, M
Chaudière-Appalaches	Lotbinière	Sainte-Agathe-de-Lotbinière, M; Saint-Patrice-de-Beaurivage, M; Saint-Sylvestre, M
	Les Appalaches	Adstock, M; East Broughton, M; Kinnear's Mills, M; Sacré-Coeur-de-Jésus, P; Saint-Adrien-d'Irlande, M; Sainte-Clotilde-de-Beauce, M; Saint-Jacques-de-Leeds, M; Saint-Jean-de-Brébeuf, M; Saint-Pierre-de-Broughton, M; Thetford Mines, V
	Nouvelle-Beauce	Frampton, M; Saint-Elzéar, M; Sainte-Marguerite, P; Sainte-Marie, V; Saints-Anges, M; Vallée-Jonction, M
	Beauce-Centre	Beauceville, V; Saint-Alfred, M; Saint-Frédéric, P; Saint-Joseph-de-Beauce, V; Saint-Joseph-des-Érables, M; Saint-Jules, P; Saint-Odilon-de-Cranbourne, M; Saint-Séverin, P; Saint-Victor, M; Tring-Jonction, VL
	Beauce-Sartigan	Notre-Dame-des-Pins, P; Saint-Georges, V; Saint-Philibert, M; Saint-Simon-les-Mines, M
	Bellechasse	Armagh, M; Honfleur, M; Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, P; Saint-Damien-de-Buckland, P; Sainte-Claire, M; Saint-Lazare-de-Bellechasse, M; Saint-Léon-de-Standon, P; Saint-Malachie, P; Saint-Nazaire-de-Dorchester, P; Saint-Nérée-de-Bellechasse, M; Saint-Philémon, P; Saint-Raphaël, M
	Les Etchemins	Lac-Etchemin, M; Saint-Benjamin, M; Saint-Camille-de-Lellis, P; Saint-Cyprien, P; Sainte-Aurélie, M; Sainte-Justine, M; Sainte-Rose-de-Watford, M; Sainte-Sabine, P; Saint-Louis-de-Gonzague, M; Saint-Luc-de-Bellechasse, M; Saint-Magloire, M; Saint-Prosper, M
	Montmagny	Cap-Saint-Ignace, M; Lac-Frontière, M; Montmagny, V; Notre-Dame-du-Rosaire, M; Sainte-Apolline-de-Patton, P; Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, M; Sainte-Lucie-de-Beauregard, M; Saint-Fabien-de-Panet, P; Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, M; Saint-Just-de-Bretenières, M; Saint-Paul-de-Montminy, M; Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, P
L'Islet	Saint-Adalbert, M; Saint-Aubert, M; Saint-Cyrille-de-Lessard, P; Saint-Damase-de-L'Islet, M; Sainte-Félicité, M; Sainte-Perpétue, M; Saint-Marcel, M; Saint-Omer, M; Saint-Pamphile, V; Tourville, M	
Bas-Saint-Laurent	Kamouraska	Mont-Carmel, M; Petit-Lac-Sainte-Anne, NO; Picard, NO; Saint-Alexandre-de-Kamouraska, M; Saint-Bruno-de-Kamouraska, M; Saint-Gabriel-Lalemant, M; Saint-Joseph-de-Kamouraska, P; Saint-Onésime-d'Ixworth, M
	Rivière-du-Loup	Kataskomik, R; Saint-Antonin, V; Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, M; Saint-Modeste, M
	Témiscouata	Pohénégamook, V; Saint-Althanase, M; Saint-Elzéar-de-Témiscouata, M; Saint-Honoré-de-Témiscouata, M

Nom de la ou des municipalités régionales de comté (MRC) où est prévu de réaliser le projet :

La zone d'étude du projet recoupe 13 MRC, énumérées au tableau précédent.

Précisez l'affectation territoriale indiquée dans le ou les schémas d'aménagement de la ou des MRC ou de la ou des communautés métropolitaines (zonage) :

Les grandes affectations incluses dans la zone d'étude sont :

- agricole;
- agroforestière;
- conservation;
- forestière;
- industrielle;
- publique;
- récréative;
- résidentielle;
- urbaine.

Coordonnées géographiques en degrés décimaux du point central du projet (pour les projets linéaires, fournissez les coordonnées du point de début et de fin du projet) :

Début du projet – poste des Appalaches : Latitude : 46,13432693 Longitude : -71,39707947

3.2 Description du site visé par le projet

Décrivez les principales composantes des milieux physique, biologique et humain susceptibles d'être affectées par le projet en axant la description sur les éléments considérés comme ayant une importance scientifique, sociale, culturelle, économique, historique, archéologique ou esthétique (composantes valorisées de l'environnement). Indiquez, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue, ainsi que les principales particularités du site : zonage, espace disponible, milieux sensibles, humides ou hydriques, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, etc.

Hydro-Québec a défini une zone d'étude de 9 478 km² afin de déterminer, en premier lieu, des corridors propices au passage d'une nouvelle ligne de transport dans lesquels des variantes de tracé seront élaborées. Une aire d'étude de plus petite dimension, entièrement incluse à l'intérieur de cette zone d'étude, a été délimitée pour permettre la recherche d'emplacements pour le poste projeté.

Les terres privées occupent environ 70 % de la superficie de la zone d'étude. Les terres publiques, représentent quant à elles près de 30 % de la superficie de la zone d'étude. Celles-ci sont surtout localisées au centre et au nord de la zone d'étude et correspondent principalement à des aires protégées, à des parcs régionaux, à des forêts exploitées pour la ressource forestière et l'acériculture ainsi qu'à la ZEC Chapais.

La présence du territoire agricole protégé est importante et couvre 43 % de la superficie de la zone d'étude. Ce territoire se situe majoritairement au sud-ouest de celle-ci. Les érablières à potentiel acéricole couvrent pour leur part une superficie d'environ 13 % de la superficie de la zone d'étude. Des érablières à potentiel acéricole sont présentes autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire agricole protégé. La forêt est dominante, particulièrement dans la portion nord de la zone d'étude, et est située principalement dans le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune et, dans une moindre mesure, dans le domaine de la sapinière à bouleau jaune. La topographie est accidentée par endroits, avec des altitudes pouvant atteindre plus de 850 m. De manière générale, les peuplements forestiers occupent près de 84 % de la superficie totale de la zone d'étude.

La rivière Chaudière, principal cours d'eau situé dans la portion sud-ouest de la zone d'étude, est caractérisée par sa large plaine inondable. D'autres rivières importantes, comme les rivières Etchemin, Du Sud, Ouelle, du Loup, Verte et le fleuve Saint-Jean traversent ou sillonnent la zone d'étude. De nombreux lacs sont dispersés dans la zone d'étude, notamment les lacs Etchemin, Therrien, Sainte-Anne, de l'Est, Chaudière et Pohénégamook.

Plusieurs milieux humides sont présents dans la zone d'étude, plus particulièrement au sud de celle-ci où de grands complexes composés de tourbières et de marécages sont identifiés. De plus, plusieurs aires protégées sont dispersées à l'intérieur de la zone d'étude, dont des refuges biologiques, des réserves écologiques, un territoire mis en réserve et des écosystèmes forestiers exceptionnels.

Plusieurs habitats fauniques reconnus, essentiellement des aires de confinement du cerf de Virginie, sont aussi présents. En raison de sa grande taille, de sa localisation dans le Québec méridional et de la diversité des habitats, la zone d'étude fournit des habitats potentiels pour diverses espèces, notamment certaines espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EMVS).

La zone d'étude est caractérisée par un paysage agroforestier et un paysage variant de reliefs de piedmont et de contrefort, révélant la transition entre les plaines du Saint-Laurent et les plateaux des Appalaches. Son environnement est prisé pour l'agrotourisme, la villégiature et les activités de plein air. Plusieurs corridors panoramiques, territoires d'intérêt esthétique et points de vue d'intérêt se trouvent dans la zone d'étude.

Malgré la présence de 94 municipalités dans la zone d'étude, la densité de la population y est relativement faible. Les principales agglomérations sont Thetford Mines, Sainte-Marie, Saint-Joseph-de-Beauce, Beauceville, Lac-Etchemin, Cap-Saint-Ignace, Tourville, Mont-Carmel et Pohénégamook. À l'extérieur des périmètres urbains, les principales formes d'occupation et d'utilisation du territoire sont de nature agricole, forestière et récréative.

La zone d'étude inclut plusieurs pôles de villégiature et de récréotourisme, notamment les parcs régionaux du Massif du Sud et des Appalaches, situés dans la région de la Chaudière-Appalaches, ainsi que la ZEC Chapais et la pourvoirie la Baronnie de Kamouraska, dans la région du Bas-St-Laurent. S'y retrouvent également de nombreuses bases de plein air, centres de villégiature, terrains de camping, pistes de motoquad et de motoneige ainsi que des baux de villégiature.

Quelques lignes de transport d'énergie sont présentes dans la zone d'étude, principalement dans la portion sud-ouest. Quelques postes de transformation sont également présents sur le territoire. Deux aéroports (Saint-Frédéric et Lac-Etchemin) sont aussi localisés dans la zone d'étude.

La zone d'étude traverse plusieurs sites d'intérêt pour les Premières Nations. De manière non-exhaustive, voici une première recension basée sur l'historique de nos relations et les échanges avec les Premières Nations:

- la zone d'étude traverse une portion du territoire revendiqué par la Nation Wolastoqiyik Wamspekek;
- la zone d'étude traverse une portion du territoire revendiqué par la Nation Waban-Aki.

Au cours des prochains mois, Hydro-Québec réalisera des inventaires environnementaux, des études techniques et des analyses pour approfondir ses connaissances sur le milieu d'accueil en vue d'élaborer un emplacement de poste et un tracé de ligne de moindre impact, tant sur le plan social que sur les plans environnemental, technique et économique.

3.3 Calendrier de réalisation

Fournissez le calendrier de réalisation (période prévue et durée estimée de chacune des étapes du projet) en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.

- Études d'avant-projet : 2024-2027
- Autorisations gouvernementales : 2027-2029
- Travaux de déboisement et de construction : 2029-2034
- Mise en service : 2034

3.4 Plan de localisation

Ajoutez à l'annexe III une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet et, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.

4. ACTIVITÉS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC ET DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES^{1,2}

4.1 Activités d'information et de consultation réalisées

Le cas échéant, mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public réalisées dans le cadre de la conception du projet (méthodes utilisées, nombre de participants et milieux représentés), dont celles réalisées auprès des communautés autochtones concernées, indiquez les préoccupations soulevées et expliquez la manière dont elles sont prises en compte dans la conception du projet.

Pour chaque nouveau projet, Hydro-Québec met en œuvre une démarche de participation du public en plusieurs étapes permettant de tenir compte, en continu, des préoccupations et des attentes du milieu d'accueil et d'adapter du mieux possible le projet aux réalités locales.

Une démarche de consultation préalable auprès des milieux d'accueil a été réalisée à partir du mois d'octobre 2024, soit à l'amorce des études d'avant-projet. Des rencontres ont été tenues avec des représentants des MRC, des municipalités, des Premières Nations et d'organismes régionaux concernés par la zone d'étude.

Les objectifs de cette démarche étaient les suivants :

- présenter le projet;
- recueillir les attentes et préoccupations préliminaires des organisations du milieu en lien avec le projet;
- identifier les éléments du territoire valorisés par le milieu afin de bonifier le contenu de l'étude d'impact sur l'environnement qui sera réalisée;
- connaître les préférences des organisations rencontrées en matière de collaboration et de consultation pour les étapes subséquentes.

Plus de 250 participants ont été rencontrés à ce jour.

Cinq principales thématiques d'intérêt en lien avec le projet ont fait l'objet des principales discussions avec les représentants rencontrés, soit :

- l'emplacement du projet;
- l'harmonisation du projet avec les usages du territoire;
- les composantes valorisées de l'environnement;
- les retombées économiques pour les communautés d'accueil;
- les consultations publiques à venir.

Les principales préoccupations soulevées par les organisations rencontrées convergent avec les enjeux identifiés à la section 5.1.

Premières Nations

Des rencontres préalables ont eu lieu avec les Premières Nations Waban-Aki et Wolastoqiyik Wamsipekuk. Les sujets abordés sont décrits dans les objectifs de consultation préalable énoncés précédemment dans cette section.

Les principales préoccupations soulevées à ce moment-ci sont les suivantes:

- l'intérêt des deux nations à participer et à collaborer aux études environnementales, d'utilisation du territoire et d'archéologie;
- les retombées économiques du projet.

Une première rencontre tripartite entre des représentants d'Hydro-Québec, du bureau du Ndakina et de la Première Nation Wolastoqiyik Wamsipekuk est planifiée en décembre 2024.

4.2 Activités d'information et de consultation envisagées au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement

Mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public prévues au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement, dont celles envisagées auprès des communautés autochtones concernées.

À chacune des étapes, Hydro-Québec mettra en œuvre une démarche de participation du public afin d'établir et de maintenir un dialogue avec les communautés concernées par le projet.

Les prochaines étapes proposées sont les suivantes :

1. Présentation du projet

À cette étape, Hydro-Québec souhaitera échanger avec les parties prenantes au sujet de :

- la raison d'être du projet;
- la zone d'étude;

¹ Pour de plus amples renseignements sur la démarche et sur les méthodes qui peuvent être employées afin d'informer et de consulter le public avant le dépôt de l'avis de projet ou lors de son dépôt, l'initiateur du projet est invité à consulter le guide *L'information et la consultation du public dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement : guide à l'intention de l'initiateur de projet*, disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse électronique suivante : www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-initiateur-projet.pdf.

² L'initiateur de projet est également invité à consulter le *Guide sur la démarche d'information et de consultation réalisée auprès des communautés autochtones par l'initiateur d'un projet assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement*, disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse électronique suivante : www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-demarche-autochtones-initiateur-projet.pdf.

- la démarche de participation du public proposée.

Différentes activités et outils de communication seront proposés afin de rejoindre le plus grand nombre de personnes, tels que :

- des rencontres en personne et en ligne;
- la mise en ligne d'un site web spécifique, incluant les coordonnées de la ligne téléphonique Info-projets;
- la publication d'avis publics et de publi-reportages.

2. Consultation sur le projet

À cette étape, Hydro-Québec consultera l'ensemble des publics concernés en vue de recueillir leurs commentaires ainsi que leurs propositions d'amélioration du projet.

Différents outils et activités de communication seront proposés pour favoriser le dialogue et susciter la participation des communautés.

Les principaux éléments présentés à cette étape sont, notamment :

- les emplacements potentiels pour le poste et les variantes de tracé de ligne;
- l'évaluation préliminaire des impacts et les mesures d'atténuation envisagées;
- le processus de consultation déployé et la démarche d'accompagnement des propriétaires potentiellement touchés;
- les prochaines étapes.

3. Présentation du projet optimisé

À la lumière des avis et des commentaires qui auront été recueillis à l'étape précédente, combinés aux résultats des études environnementales et techniques, Hydro-Québec proposera à nouveau des tribunes et des outils de communication diversifiés en vue de présenter le projet optimisé.

Ces activités viseront à présenter :

- le tracé de ligne et l'emplacement de poste retenu, ainsi que leurs caractéristiques;
- les améliorations apportées au projet initial et le suivi des préoccupations exprimées;
- les mesures d'atténuation environnementales qui seront mises en œuvre;
- les étapes d'autorisations gouvernementales à venir;
- les retombées économiques régionales et le Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec;
- l'échéancier de réalisation.

À chacune des étapes, un bilan sera produit afin de résumer les principaux sujets d'intérêt et préoccupations soulevées. Ces bilans seront diffusés sur le site web du projet.

Tout au long de sa démarche de participation du public, Hydro-Québec s'assurera de demeurer accessible et disponible auprès de l'ensemble des publics concernés par son projet afin de répondre aux besoins d'information, recueillir les préoccupations et les avis et solliciter la collaboration à l'élaboration du projet de moindre impact.

À cet effet, différents outils de communication seront utilisés de façon à rejoindre les différents publics en continu, dont une ligne téléphonique Info-projets, un site web spécifique au projet, des rencontres publiques de type portes ouvertes et des rencontres d'information en ligne ou en présentiel.

Premières Nations

Une démarche de consultation devra être établie avec chacune des Premières Nations concernées afin de favoriser une participation réelle et effective. Cette démarche adaptée aux caractéristiques culturelles et aux structures de gouvernance autochtones couvrira toutes les étapes du projet.

La consultation permettra aux Premières Nations concernées d'être adéquatement informées du projet et de faire valoir leurs préoccupations et leurs enjeux dans le but de réaliser le projet de moindre impact.

5. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX ENJEUX³ ET IMPACTS APPRÉHENDÉS DU PROJET SUR LE MILIEU RÉCEPTEUR

5.1 Description des principaux enjeux du projet

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture, décrivez sommairement les principaux enjeux du projet.

À l'amorce des études d'avant-projet, les principaux enjeux anticipés sont les suivants :

³ **Enjeu** : Préoccupation majeure pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, et dont l'analyse pourrait influencer la décision du gouvernement quant à l'autorisation ou non d'un projet.

- l'acceptabilité du projet par les communautés locales allochtones et autochtones;
- la préservation des érablières et des terres agricoles cultivées;
- la conciliation avec les usages du territoire, notamment les activités agricoles, la villégiature et les activités récréotouristiques;
- la préservation de la biodiversité, incluant le respect des corridors de connectivité écologique, la protection des espèces à statut particulier, des rivières à saumon, la conservation des habitats fauniques et floristiques, la protection des milieux humides et hydriques ainsi que des aires protégées (actuelles et en devenir);
- le maintien de la qualité de vie des riverains, autant lors de la phase construction que lors de la phase exploitation;
- l'intégration visuelle des nouveaux équipements;
- les impacts cumulatifs avec l'ensemble des projets éoliens en développement sur le territoire bas-laurentien.

5.2 Description des principaux impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture, décrivez sommairement les impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur (physique, biologique et humain).

Les principaux impacts appréhendés du projet sont les suivants :

Milieu humain

- la perturbation de la qualité de vie des occupants et des utilisateurs du territoire, principalement lors des travaux (circulation, bruit, poussière, etc.);
- les impacts sur la villégiature et les activités récréotouristiques (camping, chasse, VTT, motoneige, etc.), principalement lors des travaux;
- les impacts sur les activités agricoles, incluant l'acériculture;
- la modification du paysage;

Milieu biologique

- les pertes du couvert forestier et d'habitats fauniques et floristiques;
- les empiètements permanents et temporaires en milieux humides et hydriques;
- la fragmentation du territoire nuisant à la connectivité écologique.

Milieu physique

- le risque de contamination des sols et de l'eau en cas de déversement accidentel lors de la réalisation des travaux de construction;
- le risque d'émission de matières en suspension lors de la traversée de cours d'eau.

6. ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

6.1 Émission de gaz à effet de serre

Mentionnez si le projet est susceptible d'entraîner l'émission de gaz à effet de serre et, si oui, lesquels. Décrivez sommairement les principales sources d'émission projetées aux différentes phases de réalisation du projet.

Le projet est susceptible d'entraîner l'émission de gaz à effet de serre essentiellement en lien avec l'utilisation de machinerie de chantier lors des travaux.

Toutes les sources d'émissions projetées pour les phases de construction et d'exploitation seront considérées et décrites lors de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement.

7. AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS

7.1 Autres renseignements pertinents

Inscrivez tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet.

N/A

8. DÉCLARATION ET SIGNATURE

8.1 Déclaration et signature

Je déclare que :

- 1° les documents et renseignements fournis dans cet avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Toute fausse déclaration peut entraîner des sanctions en vertu de la LQE. Tous renseignements fournis feront partie intégrante de la demande et seront publiés au Registre des évaluations environnementales.

Prénom et nom

Claudine Bouchard

Signature



Date

Le 20 décembre 2024

Annexe I
Résolution du conseil municipal

Si cela est pertinent, insérez ci-dessous la résolution du conseil municipal dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter au ministre.

N/A

Annexe II

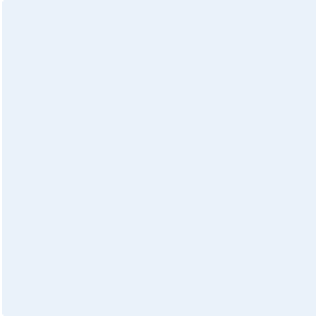
Caractéristiques du projet

Si cela est pertinent, insérez ci-dessous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).



Voir carte de situation à l'annexe III

Annexe III
Plan de localisation





Insérez une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet et, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.

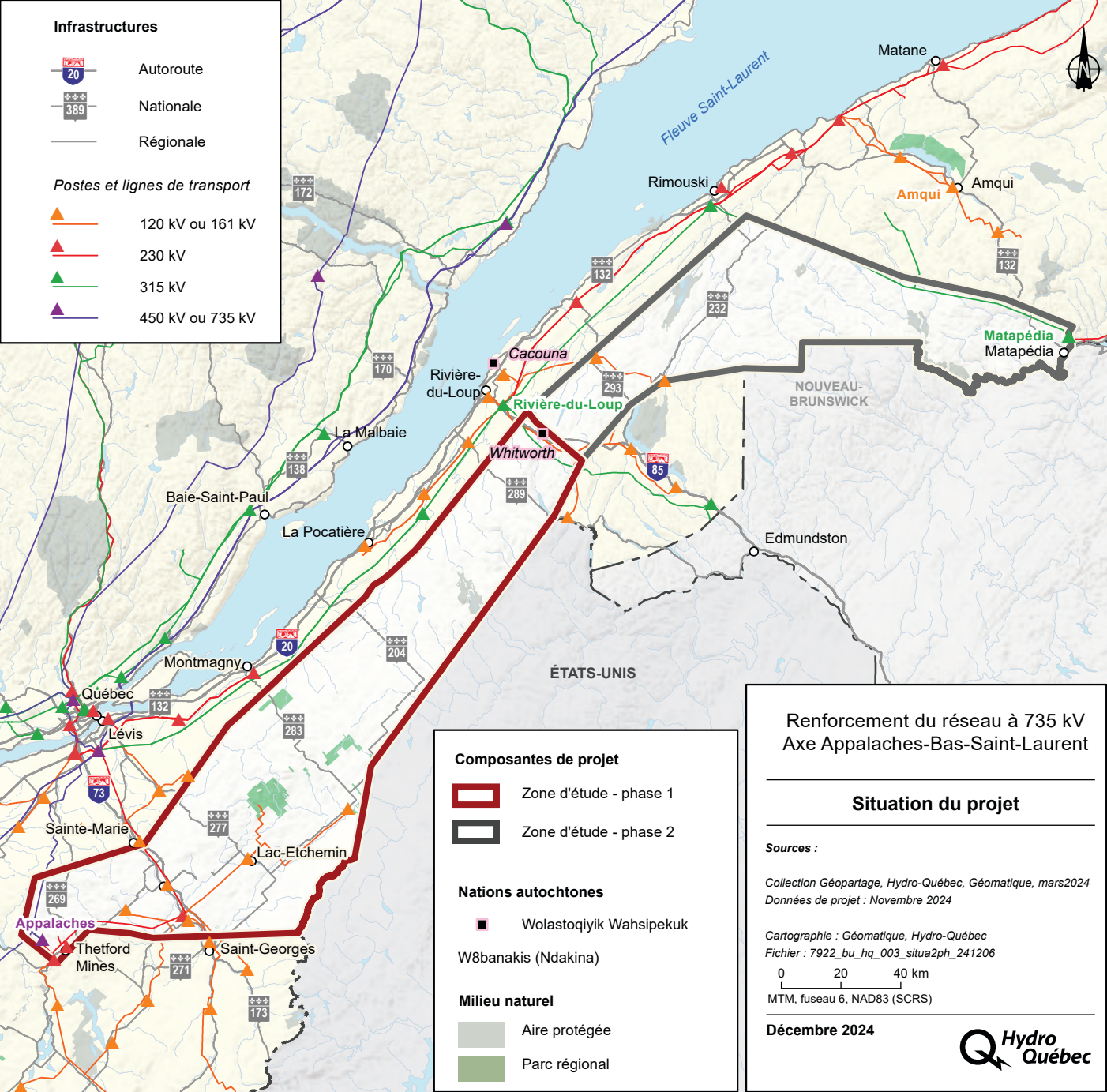


Infrastructures



-  Autoroute
-  Nationale
-  Régionale

Postes et lignes de transport


-  120 kV ou 161 kV
-  230 kV
-  315 kV
-  450 kV ou 735 kV





Composantes de projet

-  Zone d'étude - phase 1
-  Zone d'étude - phase 2

Nations autochtones

-  Wolastoqiyik Wamspeuk
- W8banakis (Ndakina)

Milieu naturel

-  Aire protégée
-  Parc régional

Renforcement du réseau à 735 kV Axe Appalaches-Bas-Saint-Laurent

Situation du projet

Sources :

Collection Géopartage, Hydro-Québec, Géomatique, mars2024
Données de projet : Novembre 2024

Cartographie : Géomatique, Hydro-Québec
Fichier : 7922_bu_hq_003_situa2ph_241206

0 20 40 km
MTM, fuseau 6, NAD83 (SCRS)

Décembre 2024